



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY
Le 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre, les membres du Conseil Municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 20h00 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07 décembre 2022 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Jacques **BARDIOT**, Arthur **CASAUX**, Paula **CHAUSSENOT**, Pierre-Marie **DELANOY**, Lara **DUPLAIX**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Carine **LAPLAINE**, Anthony **MERCIER**, Jérôme **MERLIN**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

Quorum : 9

Absents excusés : Marie-Paule **DUBREUIL**, David **GUILLAUME**.

Pouvoirs : Elisabeth **PLESSE** à Pierre-Marie **DELANOY**, Alexandre **SOUDRY** à Lara **DUPLAIX**.

Secrétaire de séance : Lara **DUPLAIX**.

- **Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 22 novembre 2022 :**
Aucune observation des élus présents, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

- **Au Cœur de Meaulne : Cession du crédit-vendeur en cours au profit de la société SICARD INVESTISSEMENT :**
Monsieur Le Maire autorise l'intervention de M. GIMENOS pour la continuité du crédit-vendeur. Départ de M. GIMENOS.
Monsieur Le Maire explique qu'il y a deux possibilités : la cession du crédit-vendeur à la société SICARD INVESTISSEMENT, ou le paiement du solde du crédit-vendeur en une seule fois.
La cession du crédit-vendeur permet à la commune de Meaulne de garantir un établissement touristique pendant encore 8 ans. Le paiement du solde permet à la mairie de récupérer la totalité du solde du prix de vente. Après discussion, la cession du crédit-vendeur a été approuvée (pour 9, contre 2, abstention 3).

- **Communauté de communes : révision libre des attributions de compensation :**

Monsieur Le Maire explique la hausse des coûts des compétences transférées à la Communauté de Communes et demande à ses élus de délibérer sur l'augmentation ou non de l'attribution de compensation.

Le montant de l'attribution de compensation était fixé à l'origine pour la commune de Meaulne-Vitray à 13 875€, elle passerait à 1 282€ en cas d'augmentation. Après discussion, le conseil municipal décide d'augmenter cette attribution de compensation afin de pérenniser les travaux sur la voirie et dans les écoles (contre : Mme DUPLAIX et son pouvoir, M. BARDIOT, abstentions : Mme CHAUSSENOT, M. MERCIER, Mme TULARS, Mme TOURRET, M. BARDIOT, M. JOMIER).

- **Modification du tableau des effectifs :**

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à la commune de Meaulne-Vitray. Approuvée à l'unanimité.

- **Solaterra : projet photovoltaïque :**

Le projet photovoltaïque Solaterra a été présenté en questions diverses lors du conseil municipal du 22 novembre, ce projet est situé au lieu-dit Le Mortier dans une zone où il n'occasionnera aucune gêne visuelle et devrait occuper une superficie de 5 hectares, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la société Solaterra à réaliser une étude de faisabilité. Projet approuvé à l'unanimité.

- **Opération « Déplacement à Vélo » : attribution d'une subvention :**

1 dossier a été déposé pour un vélo électrique et validé, comme le prévoit le règlement de l'opération « déplacement à vélo ». Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 200€ à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

- Prévoir un rendez-vous avec les locataires du Cheval Blanc en vue de possibles travaux.
- Proposition d'un administré de faire un don de 500€ mensuel au CCAS à compter de janvier 2023 pour venir en aide aux administrés en difficulté et pour des achats dans les commerces locaux.
- La fête des Lumières organisée par le comité consultatif du village ami des aînés au profit de l'association Grégory LEMARCHAL a collecté 1 230.10€.
- Nouvelle proposition pour l'achat d'un terrain à Vitray pour la création d'un espace naturel de 2.5 hectares.
- Don d'un administré pour l'achat d'une imprimante et d'un scanner 3D à l'Association Meaulne Informatique.
- Le problème des poubelles renversées perdue sur la commune, bien qu'un courrier a été fait au propriétaire des chiens.

Prochain Conseil : jeudi 19 janvier 2023 à 19h30 à la Mairie de Meaulne.

Le Maire,



Pierre-Marie DELANOY

La secrétaire,

Lara DUPLAIX